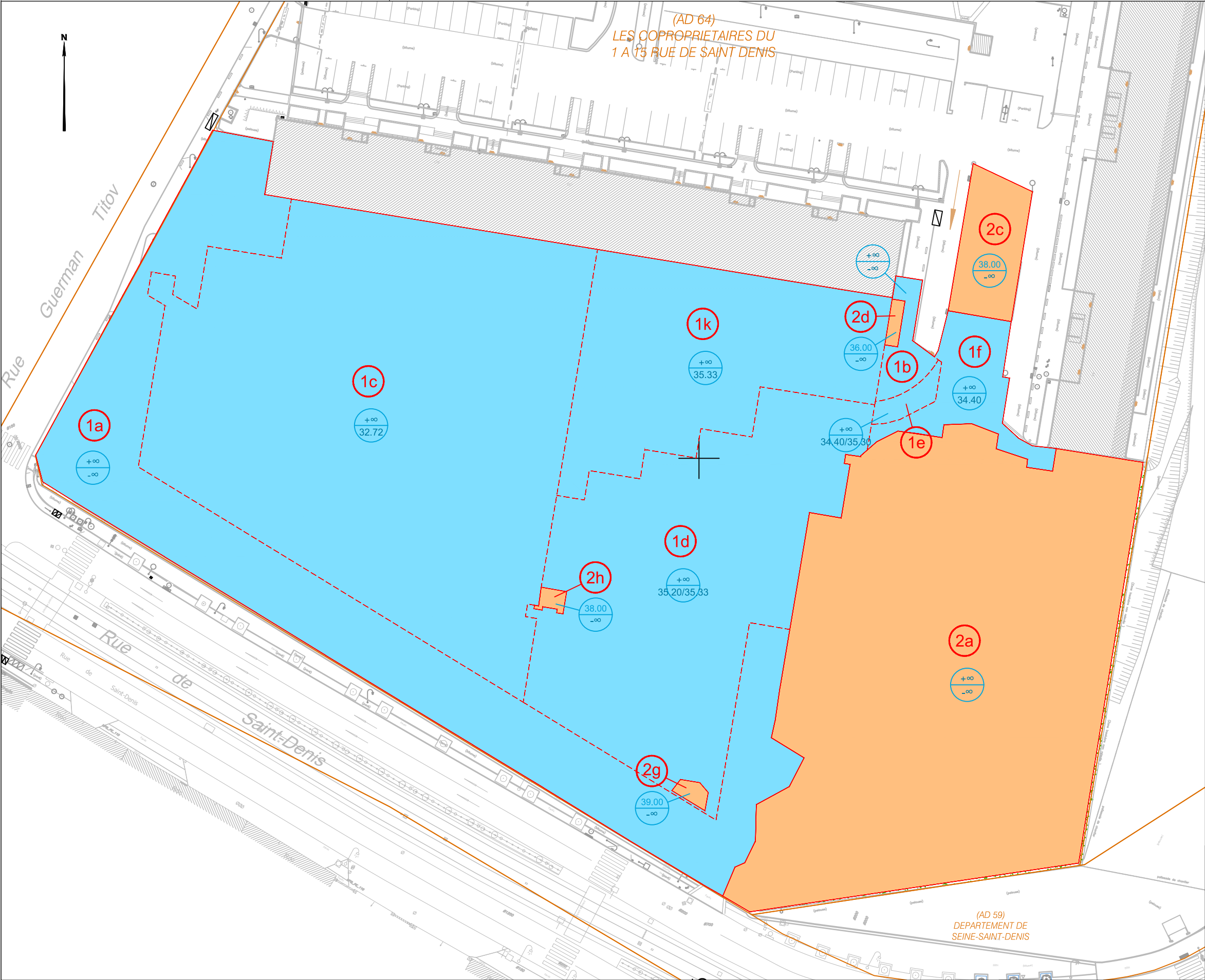




LEGENDE

- Limite des volumes
- - - Limite des sous-volumes
- 1 1a Numéros des volumes / sous-volumes
- 75.50 72.00 Cotations altimétriques des volumes/sous-volumes :
  - cotation supérieure, en mètres NGF
  - cotation inférieure, en mètres NGF
- VOLUME N°1 : Copropriété Résidence du Parc
- VOLUME N°2 : Tour ENTREPOSE et parkings Visé par l'expropriation simplifiée

NOTA :

Ce plan ne constitue pas un plan de précision selon la nomenclature des travaux de Géomètre-Expert, il est destiné à visualiser le projet de division foncière de la propriété, préalable à la constitution d'un état descriptif de division en volumes, dans le cadre de l'enquête parcellaire préalable à la procédure d'expropriation simplifiée.

Document établi à l'appui des plans suivants :

- COU\_57483\_1\_10 topo-Zac 6 Routes.dwg, dressé le 31/03/2023 par le cabinet ATGT,
- COU\_53256\_1\_1\_Int Commerces\_Rés.du Parc.dwg, dressé le 26/11/2020 par le cabinet ATGT,
- COU\_53256\_1\_1\_Int\_RDC BAS\_Entrepose.dwg, dressé le 29/09/2020 par le cabinet ATGT,
- COU\_53256\_3\_1\_Interieur\_Sous Sol-1.dwg, dressé le 13/10/2020 par le cabinet ATGT,

et à partir de mesurages de contrôle et complémentaires effectués sur site en février 2023 et janvier 2025.

Les limites de propriété et les superficies ne sont pas garanties en l'absence de bornage contradictoire avec les riverains et de délimitation des propriétés des personnes publiques.

La division d'une propriété peut entraîner la création de servitudes apparentes dites "par destination du père de famille" (vue, canalisation, débord de toiture, structure et imbrication des bâtiments etc...Art. 693 du Code Civil). Ces servitudes existent activement ou passivement , même si elles ne figurent sur aucun document (acte, plan,...).

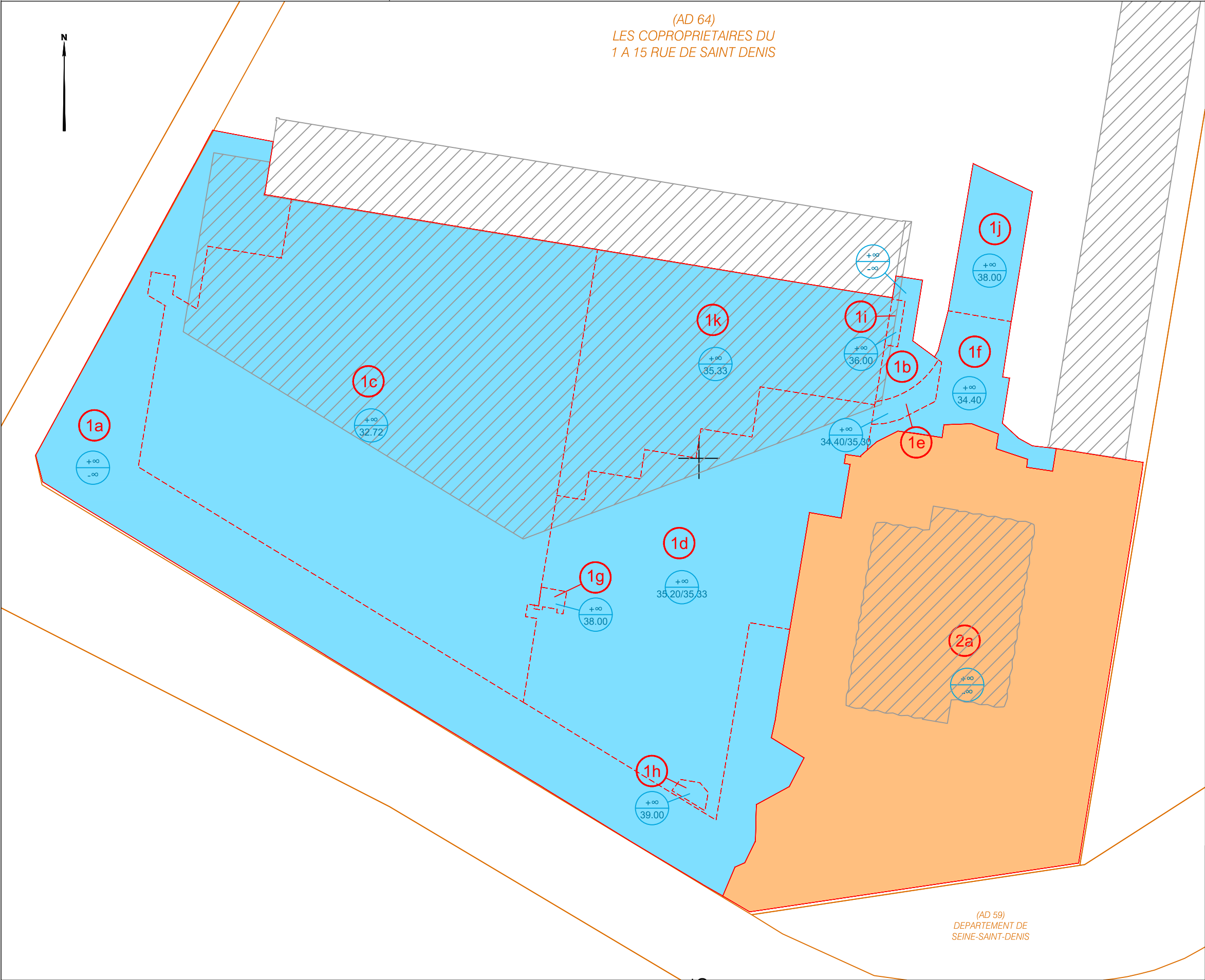
Les différents réseaux desservant les terrains issus de la division n'ont pas pu être identifiés. Ces réseaux existants devront faire l'objet ultérieurement de servitudes (Art. 691 du Code Civil)

Les vues, jours et ouvertures n'ont pas fait l'objet d'étude juridique.

Le fonds de plan cadastral est issu du fichier dxf fourni par le site cadastre.gouv.fr, et inséré dans les coordonnées d'origine, sans retraitement graphique.

Planimétrie rattachée au système RGF93 – CC49 et altimétrie rattachée au système NGF-IGN69 par procédé GNSS.

L'orientation de la flèche nord est donnée à titre indicatif.



LEGENDE

- Limite des volumes
- - - Limite des sous-volumes
- 1 1a Numéros des volumes / sous-volumes
- 75.50 72.00 Cotations altimétriques des volumes/sous-volumes :
  - cotation supérieure, en mètres NGF
  - cotation inférieure, en mètres NGF
- VOLUME N°1 : Copropriété Résidence du Parc
- VOLUME N°2 : Tour ENTREPOSE et parkings Visé par l'expropriation simplifiée

NOTA :

Ce plan ne constitue pas un plan de précision selon la nomenclature des travaux de Géomètre-Expert, il est destiné à visualiser le projet de division foncière de la propriété, préalable à la constitution d'un état descriptif de division en volumes, dans le cadre de l'enquête parcellaire préalable à la procédure d'expropriation simplifiée.

Document établi à l'appui des plans suivants :

- COU\_57483\_1\_10 topo-Zac 6 Routes.dwg, dressé le 31/03/2023 par le cabinet ATGT,
- COU\_53256\_1\_1\_Int Commerces\_Rés.du Parc.dwg, dressé le 26/11/2020 par le cabinet ATGT,
- COU\_53256\_1\_1\_Int\_RDC BAS\_Entrepose.dwg, dressé le 29/09/2020 par le cabinet ATGT,
- COU\_53256\_3\_1\_Interieur\_Sous Sol-1.dwg, dressé le 13/10/2020 par le cabinet ATGT,

et à partir de mesurages de contrôle et complémentaires effectués sur site en février 2023 et janvier 2025.

Les limites de propriété et les superficies ne sont pas garanties en l'absence de bornage contradictoire avec les riverains et de délimitation des propriétés des personnes publiques.

La division d'une propriété peut entraîner la création de servitudes apparentes dites "par destination du père de famille" (vue, canalisation, débord de toiture, structure et imbrication des bâtiments etc...Art. 693 du Code Civil). Ces servitudes existent activement ou passivement , même si elles ne figurent sur aucun document (acte, plan,...).

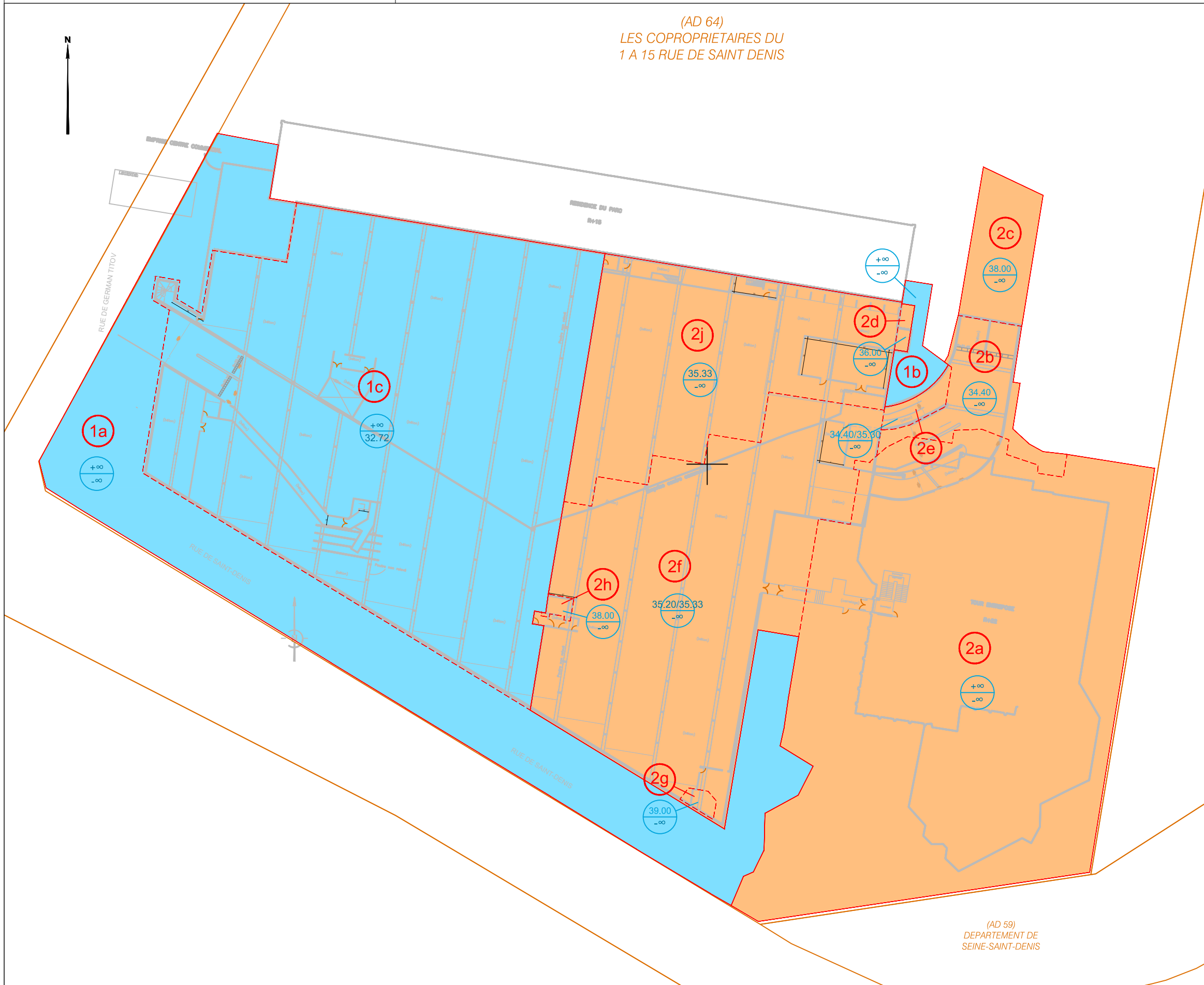
Les différents réseaux desservant les terrains issus de la division n'ont pas pu être identifiés. Ces réseaux existants devront faire l'objet ultérieurement de servitudes (Art. 691 du Code Civil)

Les vues, jours et ouvertures n'ont pas fait l'objet d'étude juridique.

Le fonds de plan cadastral est issu du fichier dxf fourni par le site cadastre.gouv.fr, et inséré dans les coordonnées d'origine, sans retraitement graphique.

Planimétrie rattachée au système RGF93 – CC49 et altimétrie rattachée au système NGF-IGN69 par procédé GNSS.

L'orientation de la flèche nord est donnée à titre indicatif.



— Limite des volumes

- - - Limite des sous-volumes

1 1a Numéros des volumes / sous-volumes

Cotations altimétriques des volumes/sous-volumes :

- cotation supérieure, en mètres NGF
- cotation inférieure, en mètres NGF

 VOLUME N°1 : Copropriété Résidence du Parc

 VOLUME N°2 : Tour ENTREPOSE et parkings  
Visé par l'expropriation simplifiée

Ce plan ne constitue pas un plan de précision selon la nomenclature des travaux de Géomètre-Expert, il est destiné à visualiser le projet de division foncière de la propriété, préalable à la constitution d'un état descriptif de division en volumes, dans le cadre de l'enquête parcellaire préalable à la procédure d'expropriation simplifiée.

- COU\_57483\_1\_10 topo-Zac 6 Routes.dwg, dressé le 31/03/2023 par le cabinet  
ATGT,

- COU\_53256\_1\_1\_Int Commerces\_Rés.du Parc.dwg, dressé le 26/11/2020 par le cabinet ATGT,

- COU\_53256\_1\_1\_Int\_RDC BAS\_Entrepose.dwg, dressé le 29/09/2020 par le cabinet ATGT,

- COU\_53256\_3\_1\_Interieur\_Sous Sol -1.dwg, dressé le 13/10/2020 par le cabinet  
ATGT,

et à partir de mesurages de contrôle et complémentaires effectués sur site en février 2023 et janvier 2025.

Les limites de propriété et les superficies ne sont pas garanties en l'absence de bornage contradictoire avec les riverains et de délimitation des propriétés des personnes publiques.

La division d'une propriété peut entraîner la création de servitudes apparentes dites "par destination du père de famille" (vue, canalisation, débord de toiture, structure et imbrication des bâtiments etc...Art. 693 du Code Civil). Ces servitudes existent activement ou passivement , même si elles ne figurent sur aucun document (acte, plan,...).

Les différents réseaux desservant les terrains issus de la division n'ont pas pu être identifiés. Ces réseaux existants devront faire l'objet ultérieurement de servitudes (Art. 691 du Code Civil)

Les vues, jours et ouvertures n'ont pas fait l'objet d'étude juridique.

Le fonds de plan cadastral est issu du fichier dxf fourni par le site [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr), et inséré dans les coordonnées d'origine, sans retraitement graphique.

Planimétrie rattachée au système RGF93 – CC49 et altimétrie rattachée au système NGF-IGN69 par procédé GNSS.

L'orientation de la flèche nord est donnée à titre indicatif.



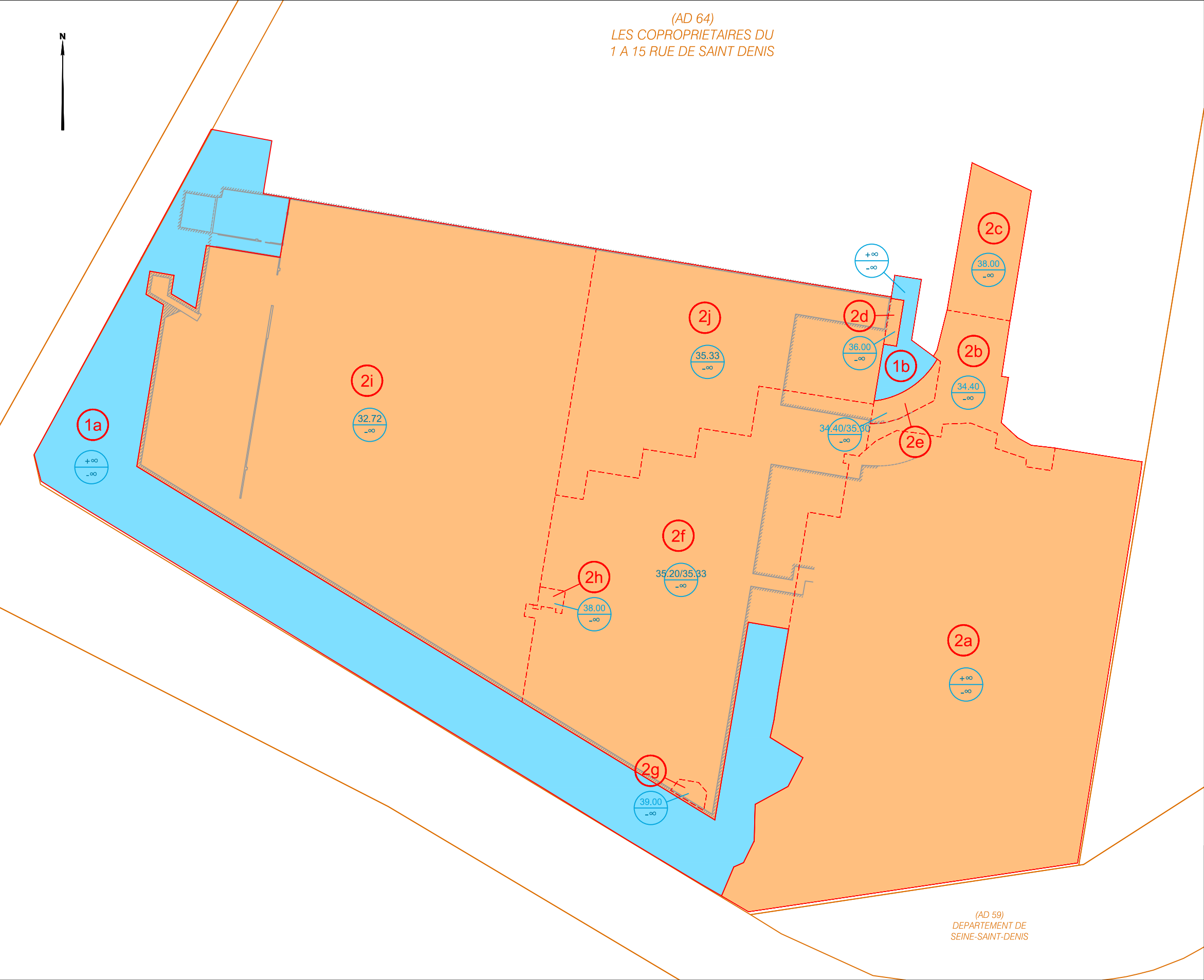
5 boulevard Edgar Quinet  
BP 54  
92703 Colombes cedex

**RENFER & VENANT**  
Géomètres - Experts

Téléphone : 01 42 42 02 18  
Télécopie : 01 42 42 25 95  
[colombes@renfer-venant.fr](mailto:colombes@renfer-venant.fr)

ECHELLE : 1/600

DOSSIER : AC220339  
OC. : SCI\_VOL-P06-V02  
DATE : 22/04/2025  
MODIFICATION : --



LEGENDE

- Limite des volumes
- - - Limite des sous-volumes
- 1 1a Numéros des volumes / sous-volumes
- 75.50

72.00

 Cotations altimétriques des volumes/sous-volumes :
  - cotation supérieure, en mètres NGF
  - cotation inférieure, en mètres NGF
- VOLUME N°1 : Copropriété Résidence du Parc
- VOLUME N°2 : Tour ENTREPOSE et parkings Visé par l'expropriation simplifiée

NOTA :

Ce plan ne constitue pas un plan de précision selon la nomenclature des travaux de Géomètre-Expert, il est destiné à visualiser le projet de division foncière de la propriété, préalable à la constitution d'un état descriptif de division en volumes, dans le cadre de l'enquête parcellaire préalable à la procédure d'expropriation simplifiée.

Document établi à l'appui des plans suivants :

- COU\_57483\_1\_10 topo-Zac 6 Routes.dwg, dressé le 31/03/2023 par le cabinet ATGT,
- COU\_53256\_1\_1\_Int Commerces\_Rés.du Parc.dwg, dressé le 26/11/2020 par le cabinet ATGT,
- COU\_53256\_1\_1\_Int\_RDC BAS\_Entrepose.dwg, dressé le 29/09/2020 par le cabinet ATGT,
- COU\_53256\_3\_1\_Interieur\_Sous Sol-1.dwg, dressé le 13/10/2020 par le cabinet ATGT,

et à partir de mesurages de contrôle et complémentaires effectués sur site en février 2023 et janvier 2025.

Les limites de propriété et les superficies ne sont pas garanties en l'absence de bornage contradictoire avec les riverains et de délimitation des propriétés des personnes publiques.

La division d'une propriété peut entraîner la création de servitudes apparentes dites "par destination du père de famille" (vue, canalisation, débord de toiture, structure et imbrication des bâtiments etc...Art. 693 du Code Civil). Ces servitudes existent activement ou passivement , même si elles ne figurent sur aucun document (acte, plan,...).

Les différents réseaux desservant les terrains issus de la division n'ont pas pu être identifiés. Ces réseaux existants devront faire l'objet ultérieurement de servitudes (Art. 691 du Code Civil)

Les vues, jours et ouvertures n'ont pas fait l'objet d'étude juridique.

Le fonds de plan cadastral est issu du fichier dxf fourni par le site cadastre.gouv.fr, et inséré dans les coordonnées d'origine, sans retraitement graphique.

Planimétrie rattachée au système RGF93 – CC49 et altimétrie rattachée au système NGF-IGN69 par procédé GNSS.

L'orientation de la flèche nord est donnée à titre indicatif.



**RENFER & VENANT**  
Géomètres - Experts

5 boulevard Edgar Quinet  
BP 54  
92703 Colombes cedex

Téléphone : 01 42 42 02 18  
Télécopie : 01 42 42 25 95  
colombes@renfer-venant.fr

ECHELLE : 1/600

DOSSIER : AC220339  
DOC. : SCI\_VOL-P07-V02  
DATE : 22/04/2025  
MODIFICATION : —